

Séance ordinaire
13 février 2018

Procès-verbal de la séance **ORDINAIRE** tenue le **13 février 2018 à 19 h 30** à l'Édifice municipal, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Marcel ROY,	Conseiller;
Patrice LIRETTE,	Conseiller;
Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;
Martine BOYER,	Conseillère;
Mario GUÉRIN,	Conseiller;

Absence motivée :

Patrick PHANEUF,	Conseiller;
------------------	-------------

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général & secrétaire-trésorier
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2018-02/25

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION - ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 janvier 2018
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018
4. CORRESPONDANCE
 - 4.1. du MAMOT - confirmation de l'emprunt de 2 000 000\$ pour les travaux majeurs des rues (phase 2)
5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 - 5.1. Adoption du Règlement numéro 2018-284 constituant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Michel
 - 5.2. Politique - versement de subventions 2018 - Club de patinage artistique, hockey mineur, baseball et soccer
 - 5.3. Demande de subvention - Club Optimiste- Souper bénéfique du 24 mars 2018
 - 5.4. Autorisation - Marché mobile - Caravane des cultures
 - 5.5. Dépôt - Élections générales du 5 novembre 2017 - Rapports des dons et dépenses
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Adoption des comptes du mois de janvier 2018
 - 6.2. Adhésion et congrès annuels de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Adoption du rapport annuel an 5 du plan de mise en œuvre / Schéma incendie
 - 7.2. Autorisation des droits de consultation des rapports incendie pour le coordonnateur au schéma couverture de risques incendie
8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Rapports d'activités du service et du comité des travaux publics

- 8.2. Demande - certificats d'autorisation - MDDELCC - Démantèlement de l'usine Neuchâtel (eaux usées)
- 8.3. Autorisation - Renouvellement de l'entente concernant l'utilisation de l'Écocentre de Saint-Rémi pour 2018 et 2019
- 8.4. Entériner paiement - crédit applicable pour pavage des entrées charretières dans l'emprise de rue à la suite des travaux d'infrastructure 2017
- 8.5. Adjudication - Contrat pour le remplacement complet du poste de pompage Jean-Baptiste
- 9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 9.1. Rapport d'activités du service
 - 9.2. Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 janvier 2017
 - 9.3. Présentation du Règlement numéro 2018-285 constituant un Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1. Rapports d'activités du service et du comité de loisirs
 - 10.2. Adhésion - Association des camps du Québec
 - 10.3. Octroi d'un mandat à Loisirs et Sports Montérégie pour un service d'accompagnement dans la mise en place d'une entente de coopération intermunicipale avec la ville de Saint-Rémi
 - 10.4. Réseau Biblio de la Montérégie - Adhésion annuelle 2018
- 11. POUR INFORMATION
 - 11.1. Soirée d'information sur le nouveau rôle d'évaluation et du programme triennal d'immobilisations, lundi le 19 février à 19h30 au centre communautaire
 - 11.2. Inscription des enfants pour la semaine de relâche en collaboration avec la ville de Saint-Rémi
 - 11.3. Activité moment relaxant - parent-enfant, samedi le 3 mars à 14h00
 - 11.4. Tournoi de jeux vidéo - tous âges - vendredi le 9 mars à 19h00 au centre communautaire
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-02/26

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 janvier 2018

Le Maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 janvier 2018 est conforme aux décisions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 janvier 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2018-02/27

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018

Le Maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018 est conforme aux décisions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

du MAMOT - confirmation de l'emprunt de 2 000 000\$ pour les travaux majeurs des rues (phase 2)

Les membres du conseil accusent réception de la correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 30 janvier 2018, laquelle confirme que le règlement d'emprunt de 2 000 000\$ pour effectuer des travaux majeurs des rues (Phase 2) est approuvé.

(Travaux de construction d'un égout pluvial, réfection de chaussée et d'éclairage public sur les rues Grégoire (entre Montclair et Chanteclair), Luc, Montclair, Chanteclair et Boisclair).

AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

2018-02/28

Adoption du Règlement numéro 2018-284 constituant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Michel

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2016-266 intitulé Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Michel;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 13 de la loi, toute Municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil tenue le 9 janvier 2018, avis de motion du présent règlement a été donné et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le règlement numéro 2018-284 constituant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Michel est adopté, sans aucune modification, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2018-02/29

Politique - versement de subventions - Club de patinage artistique, hockey mineur, baseball et soccer

ATTENDU que, chaque année, la Municipalité reçoit des demandes de subvention pour le patinage artistique, le hockey mineur, le baseball ainsi que le soccer;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Martine BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accorde une aide financière aux personnes mineures résidentes à Saint-Michel, inscrites à des cours de patinage artistique, au hockey mineur, au baseball ou au soccer, au montant de 40% du prix de l'inscription jusqu'à concurrence de 225\$ pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2018 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2018-02/30

Demande de subvention - Club Optimiste - Souper bénéfique du 24 mars 2018

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accorde une subvention au montant de 500\$ au Club Optimiste de Saint-Michel pour leur 35e souper bénéfique devant avoir lieu le 24 mars 2018;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2018 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2018-02/31

Autorisation - Marché mobile - Caravane des cultures

ATTENDU que la Caravane des Cultures est une initiative du Centre Local de Développement des Jardins-de-Napierville et sera en fonction à partir du 26 mai jusqu'au 29 septembre 2018, plus spécifiquement sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel de 10h à 12h;

ATTENDU que la Caravane des Cultures est un marché mobile qui a pour mission d'assurer un approvisionnement stable et à prix abordable de fruits et légumes de producteurs locaux sur l'ensemble du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la Caravane des Cultures à stationner son camion sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel pour la période du mois de mai jusqu'au début octobre 2018, les samedis de 10h à 12h;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au directeur du poste de la MRC des Jardins-de-Napierville de la Sûreté du Québec;

QUE la Municipalité promeuve l'horaire et les activités de la Caravane des Cultures dans les différents médias municipaux dès aujourd'hui jusqu'au mois d'octobre 2018.

ADOPTÉE

2018-02/32

Dépôt - Élections générales du 5 novembre 2017 - Rapports des dons et dépenses

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

La présidente d'élection dépose les rapports des candidats à l'élection générale du 5 novembre 2017 portant sur la liste des personnes physiques ayant versé des dons ainsi que les rapports des dépenses.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2018-02/33

Adoption des comptes du mois de janvier 2018

Les comptes du mois ont été envoyés 72 heures avant la présente séance. Le secrétaire-trésorier répond aux questions à la satisfaction des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Martine BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter les listes des comptes du mois de janvier 2018 telles que déposées au montant de 279 845,69 \$, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes payés: 74 720,62 \$;
Salaires payés nets: 43 215,53 \$;
Comptes à payer: 161 909,54 \$;

Je soussigné, Daniel Prince, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Daniel Prince, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

2018-02/34

Adhésion et congrès annuels de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe à adhérer comme membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2018, au montant respectif de 798\$ (soit 450\$ en sus des taxes et 348\$ pour l'assurance non taxable) et 428\$ (taxes exclues);

QUE ce conseil autorise également le directeur général et secrétaire-trésorier à s'inscrire au congrès annuel de l'ADMQ qui doit avoir lieu à Québec du 13 au 15 juin 2018, au montant de 524\$ (taxes exclues);

Que le remboursement des dépenses relativement au congrès annuel sera effectué selon la politique en vigueur;

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2018 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-02/35

Adoption du rapport annuel an 5 du plan de mise en œuvre / Schéma incendie

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le rapport annuel an 5 du plan de mise en œuvre préparé par le directeur du service de prévention des incendies de Saint-Michel.

ADOPTÉE

2018-02/36

Autorisation des droits de consultation des rapports incendie pour le coordonnateur au schéma couverture de risques incendie

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Michel communique au ministre de la Sécurité publique, en vertu de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie*, tous les renseignements relatifs aux incendies survenus sur son territoire;

CONSIDÉRANT que les renseignements communiqués au ministre de la Sécurité publique par la municipalité de Saint-Michel sont enregistrés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que le ministre de la Sécurité publique ne peut, en vertu de l'article 150 de la *Loi sur la sécurité incendie*, révéler les renseignements relatifs au point d'origine, aux causes probables ou aux circonstances d'un incendie qui lui ont été communiqués en application de l'article 34 ni communiquer un document obtenu en vertu de cet article sans le consentement de son auteur;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Michel souhaite que le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville ait accès aux renseignements communiqués par elle au ministre de la Sécurité publique, lesquels sont enregistrés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville doit obtenir un privilège d'accès aux renseignements communiqués au ministre par la municipalité de Saint-Michel en vertu de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le ministère de la Sécurité publique à donner un privilège d'accès au coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de Jardins-de-Napierville afin que ce dernier puisse consulter les renseignements transmis au ministre de la Sécurité publique par la municipalité de Saint-Michel en vertu de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

Rapports d'activités du service et du comité des travaux publics

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de janvier 2018 ainsi que les procès-verbaux des réunions du comité des travaux publics tenues les 10 et 29 janvier 2018.

2018-02/37

Demande - certificats d'autorisation - MDDELCC - Démantèlement de l'usine Neuchâtel (eaux usées)

ATTENDU que des engagements sont nécessaires de la part de la municipalité de Saint-Michel dans le cadre de la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour le projet de démantèlement de la station d'épuration Neuchâtel et le raccordement de cet secteur à la station d'épuration principale du Village.

ATTENDU que le projet ne contrevienne pas aux différents règlements municipaux.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la firme Tétra Tech inc. à soumettre cette demande au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE la municipalité de Saint-Michel s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

QUE la municipalité de Saint-Michel s'engage à respecter les exigences de rejet;

QUE la municipalité de Saint-Michel s'engage à mettre en œuvre le programme de suivi;

QUE la municipalité de Saint-Michel s'engage à aviser le MAMOT dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;

QUE la municipalité de Saint-Michel s'engage à transmettre les résultats du programme de suivi au système SOMAE;

QUE la municipalité de Saint-Michel s'engage à transmettre la mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration.

ADOPTÉE

2018-02/38

Autorisation - Renouvellement de l'entente concernant l'utilisation de l'Écocentre de Saint-Rémi pour 2018 et 2019

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le maire, monsieur Jean-Guy HAMELIN, ou en son absence la mairesse suppléante, madame Catherine LEFEBVRE, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Daniel PRINCE, ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, madame Caroline PROVOST, à signer, avec la ville de Saint-Rémi, une entente concernant l'utilisation de l'Écocentre de Saint-Rémi, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Que ladite entente est jointe en annexe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2018 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2018-02/39

Entériner paiement - crédit applicable pour pavage des entrées charretières dans l'emprise de rue à la suite des travaux d'infrastructure 2017

ATTENDU le contrat octroyé à CBC pour les travaux majeurs de réfection des rues en 2017;

ATTENDU que certains propriétaires veulent refaire entièrement leur entrée charretière;

ATTENDU qu'il y a lieu de rembourser, à chaque propriétaire concerné, le montant prévu et payable pour la réfection en partie de leur entrée charretière;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Martine BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le remboursement des sommes suivantes aux propriétaires concernés, selon le rapport de recommandation signé par monsieur Romain Trudeau, directeur du service des travaux publics, joint en annexe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt 2017-273.

ADOPTÉE

2018-02/40

Adjudication - Contrat pour le remplacement complet du poste de pompage Jean-Baptiste

ATTENDU que la Municipalité a lancé un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) et que sept soumissions ont été reçues, à savoir:

Excavation Darche inc.	437 718,24 \$
Construction Jacques Théorêt inc.	495 899,71 \$
CBC 2010 inc.	343 118,07 \$
Les Pavages Chenail inc.	565 135,67 \$
Excavation Jonda inc.	354 185,00 \$
Le Groupe LML Ltée	380 608,50 \$
Lesage Excavation (9174-5984 Québec inc.)	447 390,00 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur recommandation de la firme Tétra Tech inc., entérine le processus d'appel d'offres, accepte les soumissions et octroie le contrat pour le remplacement complet du poste de pompage Jean-Baptiste à CBC 2010 inc., plus bas soumissionnaire conforme au montant de 343 118,07 \$ (taxes exclues).

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2018 au fonds d'investissement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de janvier 2018.

2018-02/41

Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 janvier 2017

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 janvier 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE

Présentation du Règlement numéro 2018-285 constituant un Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Le conseil présente le projet de Règlement 2018-285 constituant un Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Des copies du projet de Règlement sont mises à la disposition du public lors de séance du conseil.

L'objet du règlement est de fixer la durée initiale des mandats des 4 membres externes du comité consultatif d'urbanisme et d'établir les règles de régie interne.

LOISIRS ET CULTURE

Rapports d'activités du service et du comité de loisirs

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de janvier 2018 et du procès-verbal de la réunion du comité des loisirs tenue le 23 janvier 2018.

2018-02/42

Adhésion - Association des camps du Québec

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la coordonnatrice du service des loisirs, culture et vie communautaire à adhérer comme membre de l'Association des camps du Québec pour l'année 2018, au montant de 150 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2018 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2018-02/43

Octroi d'un mandat à Loisirs et Sports Montérégie pour un service d'accompagnement dans la mise en place d'une entente de coopération intermunicipale avec la ville de Saint-Rémi

ATTENDU qu'il y a lieu d'examiner la faisabilité d'une éventuelle entente intermunicipale avec la ville de Saint-Rémi dans l'organisation de la semaine de relâche, du soccer, des camps de jour et de la programmation de loisirs en général;

ATTENDU que l'organisme Loisirs et Sports Montérégie offre un service d'accompagnement dans la réalisation d'une étude de faisabilité;

ATTENDU que les municipalités ne sont pas liés par les conclusions de l'étude;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil mandate l'organisme Loisirs et Sports Montérégie pour ses services d'accompagnement dans la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre d'une possible éventuelle entente intermunicipale avec la ville de Saint-Rémi pour les activités loisirs offertes aux citoyens.

ADOPTÉE

2018-02/44

Réseau Biblio de la Montérégie - Adhésion annuelle 2018

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le paiement des factures émises par Réseau Biblio, à savoir:

- Facture numéro 2018-9005 au montant de 15 182,91 \$ (taxes exclues) représentant la tarification annuelle 2018 (4,77 \$/habitant / 3 183 habitants);
- Facture numéro 2018-9006 au montant de 2 520,24 \$ (taxes exclues) représentant la facture annuelle d'exploitation (utilisation du serveur et entretien et mise à jour de logiciels);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2018 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POUR INFORMATION

- Soirée d'information sur le nouveau rôle d'évaluation et du programme triennal d'immobilisations, lundi le 19 février à 19h30 au centre communautaire;
- Inscription des enfants pour la semaine de relâche en collaboration avec la ville de Saint-Rémi;
- Activité moment relaxant - parent-enfant, samedi le 3 mars à 14h00;
- Tournoi de jeux vidéo - tous âges - vendredi le 9 mars à 19h00 au centre communautaire;

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)

Le Maire reçoit et répond aux questions des citoyens.

2018-02/45

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de **Martine BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20h03, de lever la séance.

(s) Jean-Guy Hamelin
Jean-Guy HAMELIN, Maire

(s) Daniel Prince
Daniel PRINCE, Directeur général & secrétaire-trésorier